



# **COLMANT**

## Coated Fabrics

I. Conditions Générales de Vente – Version Française.....	page 2
II. General Terms and Conditions – English Version.....	page 17



V2 – DU 09 FEV 2024

## **COLMANT COATED FABRICS ici dénommée « CCF »**

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE MISE AU POINT DE PRODUITS**

A titre de préambule, il est rappelé que les présentes conditions générales concernent les interventions de la société CCF dont notamment, et à titre d'exemple,

- Vente de produits
- Sous-traitance de toute ou partie de produits
- Analyses et Etudes techniques ou de tout autre type (ne donnant pas lieu à la production d'un prototype)
- Essais et tests sur des échantillons de matière
- Essais et tests sur des échantillons de produits
- Maintenance des produits
- Diagnostic et analyse sur produits
- Diagnostic ou analyse sur des installations
- Installation de produit
- Accompagnement de clients ou utilisateur sur l'installation des produits
- Formation

Les présentes conditions sont applicables aux relations de la société CCF avec sa clientèle ; les prestations ci-dessus étant indiquées à titre d'illustration.

Sachant que les présentes conditions couvrent évidemment aussi le contrat de vente.



## 1. Application des conditions générales de vente et de prestations de service – Opposabilité

Les présentes conditions générales de vente et prestations de service établies en conformité avec l'article L 441-1 du Code de commerce, s'appliquent de plein droit aux ventes effectuées par la société CCF.

Les présentes conditions générales de vente et prestations de service constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre de passer commande.

Le fait que la société CCF ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente et prestations de service ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

La société CCF se réserve le droit de modifier lesdites conditions générales et ses tarifs à tout moment. Cette modification entrera en vigueur un mois après la publication des nouvelles dispositions.

Sauf stipulation contraire spécifiée dans nos lettres, nos ventes sont faites aux conditions générales ci-après qui annulent toute clause d'achat sur les commandes ou correspondances de nos clients.

Toute prestation accomplie par la société CCF implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente et prestations de service.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales de vente et prestations de service s'avéraient, pour quelque raison que ce soit, invalides, illégales ou non applicables, elles seront considérées comme non écrites et les autres dispositions des présentes conditions continueront à s'appliquer aux ventes et prestations effectuées par la société CCF.

Les présentes conditions générales ont été portées à la connaissance du client lors des négociations contractuelles. Elles ont été valablement acceptées par le Client. L'acceptation s'entend de toute manifestation du consentement du Client. L'acceptation peut être matérialisée par n'importe quel écrit.



En tout état de cause, les présentes conditions générales sont considérées comme opposables à compter :

- Soit d'une confirmation de commande de la part du Client
- Soit d'un premier règlement au bénéfice de la société CCF ;
- Soit dès l'utilisation totale ou partielle des prestations réalisées ou produits livrés.

## **2. Commande**

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité des produits vendus, les prestations fournies ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement.

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par la société CCF et après versement d'un éventuel acompte.

Les données enregistrées dans le système informatique de la société CCF constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées avec le Client.

Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour le Client acceptation des présentes conditions générales, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales.

Lorsque la société CCF propose une étude ou un prototype, elle met en œuvre les moyens jugés nécessaires pour réaliser l'étude proposée et la fabrication éventuelle d'un prototype si cela fait partie de l'étude.

Notre proposition ne garantit en aucun cas un résultat à moins que cela soit expressément indiqué dans notre devis ou sur la confirmation de vente.

Une commande doit porter sur un montant minimum de 450,00 € H.T. Toutefois, si la société CCF accepte une commande pour un montant inférieur des frais administratifs de 95 € seront applicables.

Nos offres de produits à livrer de nos entrepôts s'entendent sous réserve de disponibilité à l'arrivée des commandes. En cas de pénurie, la société CCF répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.

Sauf retrait préalable, le devis de la société CCF sera valable pendant la période qui y est mentionnée ou en l'absence d'indication de délai, pendant 30 jours à compter de cette date.



Les prix sont des prix fermes HT pour livraison dans le délai indiqué sur le devis. Nos prix et conditions s'entendent départ nos entrepôts.

En principe, aucun produit ayant fait l'objet d'une commande ne sera repris par la société CCF. Toutefois, les reprises qui seraient consenties, à titre amiable, seront créditées sous une déduction minimum de 50 % du prix de vente.

### **3. Modification de la commande**

Toute modification ou résolution de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition de la confirmation de vente ou fabrication des produits ou commencement d'exécution des services.

Si la société CCF n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés resteront acquis à la société CCF et les montants engagés par la société CCF seront facturés et dus par le Client.

La société CCF se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications qu'il juge utile à ses produits et de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

### **4. Prix**

Le prix des produits et des prestations, ainsi que les modalités de règlement sont définis dans la proposition commerciale ou le bon de commande.

Les produits sont fournis aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

Les prestations de services sont fournies aux tarifs de la société CCF en vigueur au jour de la passation de la commande selon le devis préalablement établi par la société CCF et accepté par le Client. Les prix sont définis en euros et hors taxes et majorés des taxes, notamment de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

Toute commande dont le montant est inférieur à 450,00 € H.T. donne lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 95,00 € destinée à couvrir les frais administratifs.



Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

## **5. Livraison**

### **5.1. Modalités**

La livraison s'effectue conformément à la commande au lieu indiqué par l'acquéreur sur le bon de commande.

### **5.2. Délais**

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. La société CCF est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de la société CCF. Ils courent à partir de la réception du règlement ou par dérogation expresse à partir de l'acceptation de la commande.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

### **5.3. Risques**

Les produits commandés sont considérés comme définitivement pris et agréés en nos entrepôts, le transfert de la garde de nos produits au Client s'effectuant à cet endroit, sauf conventions contraires.

Les produits commandés voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, à peine de forclusion, en cas d'avaries ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

### **5.4. Réception des produits et services commandés**

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.



Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à la société CCF toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

## **6. Retours des produits commandés**

### **6.1. Modalités**

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre la société CCF et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Aucun retour ne sera accepté après un délai de **15 jours** suivant la date de livraison.

Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le transporteur les a livrées.

### **6.2. Conséquences**

Toute reprise acceptée par la société CCF entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versé et la facture restera due.

## **7. Garantie des produits commandés**

En principe, aucune garantie n'est donnée sur l'ensemble de nos produits. Toutefois, si la société CCF octroie des garanties spécifiques pour des commandes, les conditions suivantes s'appliqueront.

La garantie de la société CCF est limitée à la remise en conformité ou au remplacement du produit défectueux, à l'exclusion de la résolution de la vente et de tous dommages et intérêts ; aucune réclamation ne pourra être prise en compte si un quelconque travail ou une quelconque modification a été effectuée sur nos produits ou si le produit a été monté, placé de manière inapproprié et/ou utilisé dans des conditions anormales. Il est rappelé que tous nos produits en polymère sont sensibles aux UV et à l'ozone. Leur durée de vie est fortement réduite en cas d'exposition prolongée sans protection aux agressions climatiques (UV, ozone, vent de sable...).



En raison de la spécificité de nos produits aucune réclamation ne pourra porter sur leur aspect esthétique.

En cas de fourniture de marchandise ou matériel faisant partie d'une installation, les dispositions précédentes ne joueront éventuellement que si l'installation a été réalisée par un professionnel dans le respect des règles techniques et des normes en vigueur.

Il est expressément reconnu et accepté par le client que l'octroi d'une garantie pour une commande déterminée ne confère aucun droit au client pour les commandes futures.

Les dommages indirects sont expressément exclus. Sont notamment considérés comme dommages indirects toutes pertes ou détériorations de données, pertes de bénéfice, perte de clientèle.

**8. Mises au point de produits, de prototypes, de modèles de démonstrations et plus généralement, toute réalisation pour répondre à une demande.**

Dans les cas où la société CCF répondrait à une demande spécifique d'un client, de lui réaliser, sur la demande de ce dernier, un produit spécifique, les présentes conditions trouveraient à s'appliquer mais aussi et surtout, la société CCF se réserve en tout temps et à toute époque, la propriété intellectuelle, droits d'auteur des modèles, produits et/ou prototypes qu'elle est amenée à réaliser pour le compte des clients.

Le client reconnaît et l'admet.

Il est également admis et stipulé que les produits ainsi façonnés sont couverts par des recherches originales et relèvent en tant que tel d'un savoir-faire protégé.

En conséquence, pour le cas où, pour quelque cause que ce soit, la collaboration ne prendrait pas effet et/ou s'interromprait avec le client, alors ce dernier s'interdit d'utiliser, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, le produit fabriqué à son intention par la société CCF sans préjudice évidemment des éventuels droits de propriété intellectuelle et/ou de propriété industrielle dont se prévaudrait la société CCF.

De même, pour le cas où le client confierait de la matière à la société CCF en vue de la réalisation-production sur demande d'une réalisation commise par les services de la société CCF, alors il est expressément convenu que la société CCF ne pourrait être tenue responsable des pertes ou chutes de matière mise à disposition par le client lors de l'opération confiée et ce quel que soit le pourcentage de pertes ou chutes.





## **9. Modalités de fournitures des services et des études techniques**

Le Client s'engage à communiquer à la société CCF toutes informations et instructions nécessaires pour permettre une bonne exécution des prestations demandées.

Plus particulièrement, il s'engage à répondre avec diligence à toutes les communications de la société CCF et à lui fournir toutes les informations requises avant l'expiration des délais.

Les services demandés par le Client seront fournis dans le délai accepté par CCF à compter de la réception par la société CCF du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible.

Le délai de réalisation estimé ne constitue pas un délai de rigueur et la société CCF ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la Fourniture des Services n'excédant pas 12 mois.

En cas de retard supérieur à 12 mois, le Client pourra demander la résolution de la commande. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par la société CCF.

La responsabilité de la société CCF ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

Les services seront exécutés au lieu indiqué par CCF lors de l'acceptation de commande.

Le Client s'engage à communiquer à la société CCF tous les éléments et documentations nécessaires à la réalisation des prestations.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de sept jours à compter de la fourniture des services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de la société CCF.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

## **10. Responsabilité de la société CCF dans la fourniture de services**

La responsabilité de la société CCF, s'agissant de la fourniture de services ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.



Par ailleurs, le Client sera seul responsable des dommages éventuels qui pourraient résulter d'informations erronées, incomplètes ou tardives. A défaut de réponse complète et adéquate du Client, le cas échéant avant l'expiration du délai indiqué par la société CCF qui pourra suspendre l'exécution des prestations en tout ou en partie et ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'aucun dommage éventuellement subi par le Client en résultant directement ou indirectement.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la société CCF, par écrit, de l'existence de vices dans un délai maximum de sept jours à compter de leur réalisation.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la société CCF serait retenue, sa garantie sera limitée à vingt pour cent (20 %) du montant HT payé par le Client pour la fourniture des services.

## **11. Droit de propriété intellectuelle et de savoir-faire**

La société CCF reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés même à la demande du Client en vue de la fourniture de services et de produits au Client.

S'agissant des tissus spécifiques / ou mis à disposition / ou réalisés à titre de prototypes ou de spécimens pour le compte du client, il est expressément indiqué que la société CCF reste propriétaire du savoir-faire, de la composition du produit, de ses secrets de fabrication qui ne sont transmis en aucune manière et à aucun titre au client ; ce dernier sera seul bénéficiaire du produit fini, à charge pour lui de l'utiliser pour la destination auquel il est destiné.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la société CCF qui peut la conditionner à une contrepartie financière. En particulier, le client s'interdit toute analyse des produits et/ou des composants de produits proposés par CCF en vue de réaliser une décomposition de la formule des polymères (déformulation) et/ou une ingénierie inversée (reverse engineering).

Comme indiqué ci-dessus, au paragraphe 8, des droits de propriété intellectuelle, d'auteur, de know-how et de savoir-faire s'étendent aux produits sus indiqués.



## **12. Confidentialité**

Tout schéma, plan, donnée technique, équipement, ou tout autre matériel et/ou information fourni par la société CCF sera considéré comme information confidentielle lui appartenant exclusivement.

Toutes les informations, prototypes, échantillons, formulations chimiques, et plus généralement tout savoir communiquées par la société CCF sont la propriété intellectuelle exclusive de la société CCF et doivent être traitées comme secret et confidentiel. En outre le Client s'interdit de déposer une enveloppe Soleau, un brevet ou quelque titre de propriété intellectuelle que ce soit en utilisant les informations fournies par le Vendeur.

Le Client s'engage à ne communiquer à la société CCF que des informations (plans, données techniques, caractéristiques...) dont il est propriétaire ou dont il a obtenu l'autorisation de divulgation auprès de leurs propriétaires.

Tous les informations, documents, données et éléments communiqués par la société CCF et le Client dans le cadre de l'exécution de la commande sont présumés confidentiels, et notamment toutes les informations relatives au savoir-faire, aux méthodes et aux expériences de la société CCF, que ces informations, documents ou données aient été délivrés par écrit, oralement ou par tout autre moyen et quel que soit la forme ou le support.

L'obligation de confidentialité doit être entendue comme l'interdiction absolue de communiquer lesdits éléments sauf à partager les informations, documents, données et éléments avec le personnel permanent ou non-permanent, les prestataires et les sous-traitants dont l'intervention est nécessaire pour la bonne exécution de la commande.

Chaque Partie se porte garante du respect de cette confidentialité par son personnel permanent ou non-permanent, ses prestataires et ses sous-traitants et d'une manière générale par tout tiers qui devrait connaître ces informations, au besoin par la conclusion d'un accord de confidentialité.

La société CCF et le Client s'engagent à :

- traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles ;
- ne pas utiliser les informations confidentielles pour un usage autre que celui de l'exécution du contrat ;
- éviter que les informations confidentielles ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, en partie ou en totalité, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des présentes ;



- protéger les informations confidentielles par des mesures appropriées notamment techniques (habilitation, ...), à ce que les accès soient tracés et que les matériels nomades soient équipés de moyens adaptés (restriction d'accès, chiffrement, effacement à distance...)
- maintenir les mentions relatives à la confidentialité figurant sur les différents éléments et documents communiqués, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies.
- former leur personnel, et particulièrement celui qui aura accès aux informations, documents, données et éléments confidentiels, aux règles de sécurité et de confidentialité.

Les parties s'engagent à respecter cette obligation de confidentialité pendant la durée des présentes et un (1) an à compter de sa date d'expiration.

Toute violation des obligations prévues dans la présente clause constitue une faute lourde.

### **13. Facturation**

Une facture est établie pour chaque livraison de produit ou fourniture de services et délivrée au moment de celle-ci.

### **14. Paiement**

#### **14.1. Modalités de paiement**

Sauf conventions contraires et par écrit, les commandes sont payables au moment de leur acceptation par la société CCF par virement, prélèvement automatique ou chèque en euros

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement à la commande.

La société CCF n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

#### **14.2. Retard ou défaut de paiement**

En cas de retard de paiement, la société CCF pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Le défaut de paiement par le Client, des sommes dues à échéance, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, du seul fait de l'arrivée du terme, l'exigibilité immédiate des sommes dues ainsi que la facturation des intérêts de retard de paiement calculés sur la base du taux de refinancement de la BCE majorés de 10 points de pourcentage correspondants, exigible le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, sans



préjudice de la suspension des prestations jusqu'au complet règlement, ou de l'application de la clause

En outre, il sera dû une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la société CCF qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Selon les mêmes modalités, la société CCF annulera la fourniture de services commandés par le Client.

La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Lors de la résolution, toutes les informations confidentielles et leur reproduction, tous documents, matériels, outils ou autres transmis par la société CCF au Client devront lui être restitués immédiatement à sa demande.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si la société CCF n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la société CCF.

Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Au cas où pour obtenir le paiement nous serions dans l'obligation d'engager des poursuites judiciaires, il nous serait dû à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible une indemnité égale à 20% du montant de la facture, sans que ladite indemnité puisse être inférieure à 2 000 € et ce, sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable et sans préjudice de tous dommages et intérêts.



### **14.3. Exigence de garantie de paiement**

En cours d'exécution de commandes ou de marchés, la société CCF se réserve la faculté de demander les garanties de paiement qui lui paraîtraient nécessaires.

Si ces garanties sur l'efficacité desquelles nous sommes seuls juges, nous sont refusées, la société CCF se réserve le droit d'annuler purement et simplement le solde à livrer ou l'exécution de la prestation de services.

En cas de contestation quelconque, même relative aux garanties consenties ou acceptées, le Client ne pourra ni proroger, ni suspendre, ni modifier les échéances convenues.

### **15. Risques**

Les transports, camionnage, expéditions par fer, route, air ou par eau, ainsi que les manutentions en résultant sont effectuées au mieux pour le compte des clients, à leurs risques et périls. Le Client supporte les risques, même en cas de vente convenue franco, dès l'expédition des entrepôts ou des usines de la société CCF.

Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables.

### **16. Réserve de propriété**

La société CCF reste propriétaire des produits livrés, jusqu'à complet paiement de leur prix, en principal et accessoires, conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil et à l'article L 624-16 du Code de commerce, même en cas d'octroi de délais de paiement.

Le Client ne peut revendre les marchandises sauf autorisation préalable expresse de la société CCF.

Si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société CCF se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

La présente clause n'empêche pas que les risques éventuels liés aux produits soient de la seule responsabilité de l'acquéreur dès la livraison.



## **17. Force majeure**

La responsabilité de la société CCF ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre conformément à l'article 1218 du Code Civil, il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

## **18. Données Personnelles**

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, le Client est informé que CCF, Responsable de Traitement, collecte des données à des fins de gestion des Clients, relation commerciale, suivi commercial, prospection commerciale et opérations de fidélisation, élaboration de statistiques commerciales, gestion des avis Clients sur des Produits, des services ou des contenus, gestion des impayés et de recouvrement, toutes opérations promotionnelles, facturation Client, réponse aux éventuelles questions, réclamations des Clients.

Les données du Client seront strictement réservées aux services relatifs aux activités Commerciales, Marketing Client, Comptabilité Client et aux autres services habilités et seront conservées selon les finalités précitées ci-dessus et ce, tout au long de la relation commerciale avec la société CCF et, au-delà, pour une durée ne pouvant pas excéder le délai de prescription légale de droit commun de 5 ans à compter de l'arrivée du terme de ladite relation signalée par le client.

Aux termes de sa politique de protection des données, la société CCF s'engage à protéger les données du Client de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du RGPD, le Client ou le prospect pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès du Délégué à la Protection des Données de CCF, à l'adresse : [rgpd@colmant.tech](mailto:rgpd@colmant.tech), ou par courrier au 44 rue Louis Braille 59370 Mons En Baroeul.

En l'absence de réponse satisfaisante sous trente (30) jours ou de violation de ses droits, toute personne peut porter plainte auprès de la CNIL.



Le Client ou prospect pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes. La politique de la société CCF est consultable vers le lien suivant : <https://www.colmant-coated-fabrics.fr/politique-de-confidentialite/>

### **19. Loi applicable**

De convention expresse, toute commande passée dans le cadre des présentes conditions générales de vente et de prestations de service sera gouvernée par le droit français.

### **20. Compétence/Contestation**

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, La société CCF et le Client conviennent de se réunir dans les 30 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de 30 jours, la société CCF et le Client n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

**À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum d'un (1) mois, sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole.**

**Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause. L'acquéreur accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.**





V2 – 9 FEBRUARY 2024

## **COLMANT COATED FABRICS ('CCF')**

### **GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE, SERVICE AND PRODUCT DEVELOPMENT**

First, we wish to point out that these general terms and conditions concern the business operated by CCF, including the following for example:

- Product sales
- Outsourcing the production of some or all products
- Technical and other analyses and studies (that do not lead to the production of a prototype)
- Testing of material samples
- Testing of product samples
- Product maintenance
- Product diagnostic and analysis
- Installation diagnostic and analysis
- Product installation
- Customer and user assistance with product installation
- Training

These terms and conditions apply to the relationships between CCF and our customers. The above services are listed by way of a guide.

These terms and conditions also naturally apply to sales contracts.



## 2. Application of general terms and conditions of sale and service – Enforceability

These general terms and conditions of sale and service have been drawn up in accordance with Article L 441-1 of the French Commercial Code and apply automatically to the products and services sold by CCF.

They form the basis of our business negotiations and are systematically sent or provided to all of our customers so that they may place an order.

No forbearance by CCF at any time in relying on these general terms and conditions of sale and service should be construed as a waiver of our right to rely thereon in the future.

CCF reserves the right to modify these general terms and conditions and our prices at any time, in which case the revised version thereof will take effect one month after publication of the new terms and conditions and/or prices.

Unless our letters state otherwise, our products and services are sold in accordance with the general terms and conditions set out below, which supersede any terms and conditions of purchase contained in our customers' orders or correspondence.

By purchasing a service from CCF, the Customer is unreservedly agreeing to comply with these general terms and conditions of sale and service.

Should it transpire that one or more provisions of these general terms and conditions of sale and service are invalid, unlawful or inapplicable for whatever reason, they will be deemed void *ab initio* and the other provisions hereof will continue to apply to the products sold and services provided by CCF.

The Customer was provided with and validly accepted these general terms and conditions during our contractual negotiations. Acceptance means any expression of the Customer's consent, which may be given by any written means.

In any case, these general terms and conditions are deemed to be enforceable as soon as:

- The Customer confirms their order;
- An initial payment is made to CCF;
- The Customer uses some or all of the services provided or products delivered.



### 3. Orders

In order to be valid, orders must state the number of products sold, the services provided, the price agreed, the applicable payment terms and the delivery or collection location and date.

Orders will only be final once CCF has confirmed them in writing and (if applicable) following the payment of an advance.

The data stored in CCF's computer system constitutes proof of all the transactions entered into with the Customer.

Unless specifically agreed otherwise, by confirming an order, the Customer is acknowledging that they are fully aware of and accept these general terms and conditions, and agreeing not to rely on their own general terms and conditions.

If CCF proposes to carry out a study or produce a prototype, we will use the resources we consider necessary to carry out the proposed study and potentially produce a prototype if that forms part of the study.

By making such a proposal, we are not guaranteeing to produce a specified result unless we specifically state otherwise in our quote or on the sale confirmation.

Orders must be for a minimum of €450 excluding VAT. However, if CCF accepts an order for a lower amount, the Customer will be charged an administration fee of €95.

Products will be despatched from our warehouses subject to availability when we receive an order. If a product is out of stock, CCF will fulfil orders chronologically, subject to availability.

Unless an order is cancelled, the quotes issued by CCF are valid for the period stated therein or otherwise for 30 days from the date of the quote. Our prices are fixed and exclude VAT, and the product or service will be delivered or provided within the timeframe stated in the quote. Our prices and terms apply ex works.

In principle, CCF will not take back any product for which an order has been placed. However, if we voluntarily agree to take back a product, at least 50% of the sale price will be deducted from the amount credited to the Customer.



#### **4. Order amendments!**

We will only consider amending or terminating an order at the Customer's request if the Customer contacts CCF in writing before the sale confirmation has been sent, before any products have been manufactured or before any services have commenced.

If CCF does not agree to amend or terminate an order, any advance payment will belong absolutely to CCF and the Customer will be charged for the amounts incurred by us.

CCF reserves the right to make any changes we consider appropriate to our products at any time and to modify the models shown in our brochures and catalogues without notice.

#### **5. Prices**

The prices of our products and services and the applicable payment terms are set out in the relevant business offer or purchase order.

Our product prices are charged in euros according to the prices applicable when an order is placed, and VAT is charged at the rate applicable on the order date. Any change to the VAT rate may be applied to the price of our products.

The services provided by CCF are charged according to the prices applicable on the date on which an order is placed, in accordance with the quote prepared by us and accepted by the Customer. Our prices are stated in euros, excluding tax (notably VAT), which is applied at the rate applicable on the invoice date.

A fixed administration fee of €95 is applied to any order for less than €450 excluding VAT.

The buyer is liable for any and all levies, taxes, fees and other charges payable pursuant to the regulations in force in France, any import country or any transit country.

#### **6. Delivery**

##### **5.1. Delivery terms**

Deliveries are made in accordance with the order, to the location indicated by the buyer on the purchase order.

##### **5.2. Delivery times**

Deliveries are made subject to availability and in the order in which orders are received. CCF is authorised to make full or partial deliveries.



Delivery times are indicated as accurately as possible but are subject to the availability of supplies and transport services. They begin to run when payment is received or, in exceptional circumstances, when an order is accepted.

If a delivery is delayed, the Customer will not be entitled to any damages, to withhold payment or to cancel a pending order.

### **5.3. Risks**

The products ordered by the Customer are deemed to be finished and approved in our warehouses, where custody of our products is transferred to the Customer unless otherwise agreed.

Products are shipped at the risk of the addressee, who must take note of any damaged or missing products and report the issue to the carrier in a document served by a process server or a letter sent registered post (with acknowledgment of receipt) within three days of receipt of the goods, failing which they will be out of time.

### **5.4. Acceptance of products and services**

Without prejudice to the steps that must be taken with the carrier, complaints concerning apparent defects or the non-conformity of a product compared to the product ordered or the despatch note must be made in writing within eight days of delivery of the product.

The Customer must provide proof of the defects or issues observed and enable CCF to ascertain and cure them. The Customer must not attempt to do so themselves or have a third party attempt to do so. The weight and dimensions of products that are sold in packaging constitute proof of the number of products delivered.

## **21. Product returns**

### **6.1. Returns procedure**

Product returns must be formally agreed between CCF and the buyer. Any product that is returned without such formal agreement will be placed at the buyer's disposal and no credit note will be issued. The buyer must always bear the cost and risk of returning a product.

No return will be accepted more than **15 days** after the delivery date.

Goods must be returned with a returns note affixed to the external packaging and must be in the condition in which they were delivered by the carrier.



## **6.2. Consequences**

For product returns that are accepted by CCF, we will issue a credit note to the buyer after checking the condition and number of products returned. If the above returns procedure is not followed, the buyer will forfeit any advance payment made and will be liable to pay the applicable invoice.

### **22. Product warranty**

In principle, our products are not covered by a warranty. However, the following terms will apply if CCF agrees to offer a specific warranty for a product.

Any such warranty will only cover the repair or replacement of the faulty product; the sale may not be terminated and CCF will not pay any damages. We will not consider any complaint concerning a CCF product that has been worked on or modified or if a product has been assembled or installed inappropriately and/or used inappropriately. All of our polymer products are sensitive to ultraviolet (UV) rays and ozone. Their life span will be significantly reduced if they are exposed to climatic factors (UV rays, ozone, a sandstorm, etc.) without protection for a long period of time.

Owing to the specific nature of our products, we do not accept complaints concerning their appearance.

If we supply goods or equipment as part of an installation, the above provisions will only apply if the installation has been installed by a professional in accordance with the technical regulations and standards in force.

The Customer expressly acknowledges and accepts that a warranty given in relation to a specific order will not entitle them to a warranty for future orders.

We specifically do not cover indirect losses such as the loss or corruption of data, loss of profit or customer attrition.

### **23. Products, prototypes, demonstration models and other elements developed on request**

These terms and conditions will apply to any specific product developed by CCF at the request of a customer. Furthermore, CCF will retain ownership at all times of the intellectual property and copyright to the designs, products and/or prototypes developed and produced for our customers.

The Customer acknowledges and accepts the foregoing.



Furthermore, the products manufactured on the above terms are covered by original research and therefore constitute protected know-how.

Consequently, if CCF does not enter into a relationship with the Customer and/or if our relationship with the Customer is suspended, the Customer agrees not to use the product manufactured for them by CCF directly or indirectly and in any way whatsoever, without prejudice to any intellectual and/or industrial property rights relied on by CCF.

Similarly, if the Customer provides fabrics to CCF for the purpose of producing a product manufactured by CCF to order, it is expressly agreed that CCF will not be liable for any portion of the loss or failure during production of a fabric provided by the Customer.

#### **24. Terms applicable to services and technical studies**

The Customer agrees to provide CCF with such information and instructions as we require to successfully provide the requested services.

More specifically, the Customer agrees to diligently reply to all communications they receive from CCF and to provide us with the information we require within the specified timeframe.

The services requested by the Customer will be provided within the timeframe agreed by CCF following receipt of the relevant signed purchase order and the advance payment due.

Estimated delivery times are not guaranteed and CCF will not be liable to the Customer for any service delivery delay of up to 12 months.

In the event of a delay of more than 12 months, the Customer may ask to terminate the order, in which case CCF will refund the advance payments made.

CCF must not be held liable under any circumstances if a service is delayed or suspended for a reason attributable to the Customer or in the event of force majeure.

The services will be provided at the location indicated by CCF upon acceptance of the relevant order.

The Customer agrees to provide CCF with such information and documentation as we require in order to provide the services.

The services provided will be deemed to be the services ordered (in terms of volume and quality) unless the Customer expressly issues a reservation or makes a complaint upon receipt of the services.



The Customer will have a period of seven days from delivery of the services in which to issue reservations or make a complaint in writing to CCF and to provide relevant supporting documents.

Any complaint that is not made on the above terms and within the above timeframe will not be validly accepted.

### **25. CCF's liability for the services provided**

A liability claim may only be made against CCF in relation to the services we provide if proof of a fault or wrongdoing is provided, in which case our liability will be limited to the direct loss suffered, to the exclusion of any kind of indirect loss.

Furthermore, the Customer will be solely liable for any damage or loss that arises as a result of incorrect or incomplete information or information not provided in time. If the Customer does not provide an exhaustive and appropriate response within the timeframe indicated by CCF (if applicable), we may suspend some or all of the services and must not be held liable for any direct or indirect damage or loss that the Customer may suffer as a result.

In order to assert their rights, the Customer must notify CCF in writing of any defects within seven days of their coming to light, failing which they may not take any action in respect thereof.

In any case, in the event that CCF is held liable, our warranty will be limited to twenty per cent (20%) of the amount excluding VAT paid by the Customer for the services.

### **26. Intellectual property rights and know-how**

CCF remains the proprietor of all intellectual property rights in and to the studies, drawings, designs, models, prototypes, etc. carried out and prepared by us (including at the Customer's request) with a view to delivering services and products to the Customer.

With regard to specific fabrics or fabrics that are made available or produced as prototypes or specimens on behalf of the Customer, CCF shall remain the owner of the know-how to those fabrics, the product components and its trade secrets, which will not be disclosed to the Customer by any means or for any reason whatsoever. The Customer will be the sole beneficiary of the end product, which it must use for the product's intended purpose.

The Customer therefore agrees not to reproduce or use the said studies, drawings, designs, models, prototypes, etc. without the express prior written consent of CCF, in return for which we may request a fee. More specifically, the Customer agrees not to analyse any





products and/or product components proposed by CCF with a view to reformulating polymers and/or for reverse engineering purposes.

As stated in clause 8 above, the above products are protected by intellectual property rights, copyright, know-how and expertise.

## **27. Confidentiality**

Any and all diagrams, plans, technical data, devices, equipment and/or information provided or disclosed by CCF will be deemed confidential information owned exclusively by us.

All the information, prototypes, samples, chemical formulations and know-how provided or disclosed by CCF are the exclusive intellectual property of CCF and must be treated as secret and confidential. Furthermore, the Customer agrees not to file an *enveloppe Soleau*<sup>1</sup> or apply for a patent or other intellectual property right using information provided by the seller.

The Customer agrees to only provide CCF with information (plans, technical data, characteristics, etc.) that is owned by the Customer or which the Customer has been authorised to disclose by the relevant owners.

All the information, documents, data and elements provided by CCF and the Customer in connection with the fulfilment of an order are presumed to be confidential, including all the information relating to our know-how, methods and experience, whether such information, documents and data are provided in writing, verbally or by any other means, and regardless of the form and medium in which they are provided.

The non-disclosure obligation is to be understood as an unconditional prohibition on disclosing the aforementioned information, documents, data and elements other than to the permanent or non-permanent staff members, service providers and sub-contractors whose services are required to fulfil an order.

Each Party warrants that its permanent and non-permanent staff members, service providers, sub-contractors and third parties generally to whom the information must be disclosed fulfil this non-disclosure obligation, if necessary by entering into a non-disclosure agreement.

---

<sup>1</sup> Translator's note: an '*enveloppe Soleau*' allows individuals to establish proof of the existence of their intellectual property or creative work at a specific point in time without having to go through the formal process of registering a patent, trademark or copyright.



CCF and the Customer agree:

- to protect the confidential information in the same way as they would their own confidential information;
- not to use the confidential information for any purpose other than to fulfil the contract;
- to ensure that the confidential information is not copied, reproduced or duplicated, in whole or in part, unless such copies, reproductions or duplications relate directly to the performance of these terms and conditions;
- to take appropriate measures, including technical measures (access permission, etc.), to protect the confidential information, retain a record of access to such information and ensure that appropriate measures are taken in relation to portable equipment (restricted access, encryption, remote erasure, etc.);
- not to delete the information on confidentiality from the various elements and documents provided, whether originals or copies; and
- to provide their staff members, particularly those who have access to the confidential information, documents, data and elements, with training on security and confidentiality rules.

The Parties agree to comply with this non-disclosure obligation for the term of these terms and conditions and for one (1) year after the date of expiry hereof.

Any breach of the obligations contained in this clause will constitute gross misconduct (*faute lourde*).

## **28. Invoicing**

An invoice will be prepared for and issued with each product or service provided.

## **29. Payment**

### **14.1. Payment terms**

Unless otherwise agreed in writing, orders must be paid for when they are accepted by CCF, by bank transfer, direct debit or cheque in euros.

Unless otherwise agreed, payment must be made on the following terms:

- payment upon order.

CCF does not offer a discount for cash payments or for payments made before the date stated in these general terms and conditions of sale.



## **14.2. Late or non-payment**

In the event of late payment, CCF may suspend all pending orders, without prejudice to any other form of action.

Failure to pay on time will automatically result in all monies outstanding falling due immediately, without notice, simply due to the expiry of the payment deadline. Furthermore, the Customer will be charged default interest at 10 percentage points above the European Central Bank refinancing rate, which will be due the day after the payment due date stated on the invoice, without prejudice to our right to suspend the services until payment is made in full.

Furthermore, the Customer will be liable to pay a fixed debt collection charge of €40.

In the event of non-payment, the sale may be automatically terminated at CCF's discretion if a formal notice to pay remains without effect for 48 hours. CCF may also submit an urgent court application to have the products returned to us, without prejudice to any other damages. CCF will also cancel the services ordered by the Customer on the same terms.

The order in progress will be terminated along with any previous orders for which payment is outstanding, whether the orders have been delivered or are pending delivery and whether the order amounts are outstanding or not. If payment is made by commercial paper and the paper is not returned, it will be deemed to have been rejected and a payment default will be deemed to have occurred. Similarly, if payment is due in instalments, the non-payment of a single instalment will result in the entire debt falling due, without notice.

Upon termination of an order, all the confidential information and reproductions thereof, and all documents, equipment, tools, etc. provided by CCF to the Customer must be returned to us immediately at our request.

In all of the above scenarios, the monies outstanding for other deliveries or for any other reason will fall due immediately if CCF does not opt to terminate the corresponding orders.

Payments may not be suspended or set off under any circumstances without CCF's prior written consent.

Any partial payment will be allocated first to pay off the unsecured portion of the debt, followed by the amounts outstanding for the longest period of time.

If we are obliged to issue legal proceedings in order to obtain payment, the Customer will be liable to pay us a fixed and irreducible penalty of 20% of the invoice amount, subject to



a minimum of €2,000, without the need to serve a formal notice and without prejudice to any damages.

### **14.3. Payment guarantee demand**

Pending the fulfilment of an order or contract, CCF reserves the right to request such payment guarantees as we consider necessary.

If CCF is not provided with such guarantees, the effectiveness of which will be determined solely by us, we reserve the right to unconditionally cancel any outstanding product or service.

In the event of any dispute, including a dispute concerning the guarantees granted or accepted, the Customer may not extend, suspend or modify the agreed payment schedule.

## **30. Risks**

Transport, haulage, rail, road, air and water carriage services as well as the corresponding handling operations are carried out under the best possible conditions on behalf of our customers, at their risk. The Customer must bear the associated risks, even if a sale is agreed with free shipping, as soon as the product(s) leave(s) CCF's warehouse or factory.

Goods are therefore transported at the Customer's risk, and it is the Customer's responsibility to report any damaged, lost or missing product to the carriers responsible or to take action against them.

## **31. Retention of title**

In accordance with Articles 2367 to 2372 of the French Civil Code and Article L 624-16 of the French Commercial Code, CCF retains ownership of the products delivered until the full price thereof has been paid in principal and related charges, even if we grant additional time in which to pay.

The Customer is not permitted to resell CCF's products without our express prior consent.

If the Customer is the subject of compulsory administration or liquidation proceedings, CCF reserves the right to reclaim any unpaid goods in the context of the insolvency proceedings.

Notwithstanding this clause, the buyer is solely responsible for bearing the risks (if any) associated with the products upon delivery.



### **32. Force majeure**

No liability claim may be made against CCF in the event of the non-fulfilment or delayed fulfilment of any of our obligations under these general terms and conditions of sale due to a force majeure event.

Accordingly, in accordance with Article 1218 of the French Civil Code, force majeure under contract law means an event beyond the control of the obligor, which could not have been reasonably foreseen upon entering into the contract, the effects of which could not have been avoided by appropriate measures and which prevents the obligor from fulfilling its obligation.

### **33. Personal data**

In accordance with Articles 12 and 13 of European Regulation 2016/679 of 27 April 2016 (the 'GDPR') on the protection of personal data and the *Loi Informatique et Libertés* (French Data Protection Act), as amended, please be advised that CCF, as Data Controller, collects data to manage customer records and business relationships, for monitoring, canvassing and customer loyalty operations, to prepare business statistics, manage customers' opinions about our products, services and content, manage non-payments and the collection of debts, launch promotions, invoice customers, reply to questions and process customer complaints.

The Customer's data will be used strictly by our Sales, Marketing, Customer accounting and other authorised departments and will be retained for the above purposes, for the duration of their business relationship with CCF and for a subsequent period that must not exceed the statutory limitation period (under general law) of five years from the date on which our relationship with the Customer ends at their request.

Under our data protection policy, CCF agrees to protect the Customer's data against attacks. In accordance with Articles 15 to 22 of the GDPR, our customers and prospects may ask to access, rectify or delete their personal data at any time, free of charge, by contacting our data protection officer at [rgpd@colmant.tech](mailto:rgpd@colmant.tech) or by writing to us at 44 Rue Louis Braille, 59370 Mons-en-Baroeul.

In the absence of a satisfactory response within thirty (30) days or if their rights are infringed, anyone may file a complaint with the CNIL (French Data Protection Authority).

Our customers and prospects may also object to the processing of their personal data on the basis of a legitimate reason. CCF's privacy policy is available here: <https://www.colmant-coated-fabrics.com/privacy-policy/>



### **34. Governing law**

It is expressly agreed that any order placed in accordance with these general terms and conditions of sale and service will be governed by French law.

### **35. Jurisdiction – Disputes**

CCF and the Customer agree to meet within 30 days of receipt of a registered letter (with acknowledgement of receipt) sent by either Party in order to jointly resolve any dispute that may arise in the performance of this contract.

This amicable resolution process must be carried out prior to any legal action between the Parties. Any court proceedings initiated in breach of this clause will be declared inadmissible.

However, if CCF and the Customer fail to agree a settlement or solution within 30 days, the dispute will be referred to the court named below.

**The Commercial Court of Lille Métropole will have exclusive jurisdiction to hear and decide any dispute or disagreement concerning the formation or fulfilment of an order that is not amicably resolved within one (1) month.**

**This clause shall apply even in the event of summary proceedings, a supplemental application, multiple defendants or third-party proceedings, regardless of the payment method and terms, without any jurisdiction clauses contained in buyers' documents precluding the enforcement of this clause. The buyer unconditionally and unreservedly accepts this clause prescribing the competent court.**